

Calendrier 2024

Formation	Durée	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE
Les relations communes/communauté de communes	1 Jour			14 - METZ	05 - DISTANCIEL	
Les relations entre Commune et Associations	1 Jour		25 - METZ			28 - METZ
Mobiliser les subventions européennes	1 Jour			08 - DISTANCIEL		
Marchés publics : mode d'emploi	1 jour			28 - DISTANCIEL		27 - METZ
Maîtriser sa parole en public	2 Jours		31/05 et 01/06 - PARIS		05/06 - METZ	
Manager une collectivité et ses agents	1 jour			14 - DISTANCIEL		
Démocratie locale et participative	1 Jour		24 - DISTANCIEL			
S'affirmer pour déjouer les conflits	1 Jour	26 - DISTANCIEL		15 - METZ		27 - PARIS
Communiquer sur les réseaux sociaux	1 Jour	27 - DISTANCIEL				
Communiquer avec la Presse - Médiatraining	1 Jour		24 - METZ		10 - DISTANCIEL	
Le magazine municipal	1 Jour					21- METZ



Lieu

IBIS STYLE METZ
23 Avenue Foch - 57000 METZ
Tel : 03 87 66 81 11
Les déjeuners sont offerts par l'ENSAP.

Distanciel

Par l'application ClickMeeting de l'ENSAP.

Très facile d'utilisation, cet outil de visioconférence ne nécessite pas de télécharger une application. Vous vous connectez en ouvrant une page web dans votre navigateur internet.



Lieu

Regus gare du Nord
14, rue de Dunkerque - 75010 PARIS
Tel : 01 73 06 03 50
Les déjeuners sont offerts par l'ENSAP.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous conditions, n'hésitez pas à nous consulter au 07 71 82 48 29.

Tarifs de la formation T.T.C* par jour

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants :	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants :	350 €
De 20 000 à 50 000 habitants :	400 €
De 50 000 à 100 000 habitants :	500 €
Plus de 100 000 habitants, Département ou Région :	550 €
Tarif unique DIF élu	400 €
Tarif unique autre cas	450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al 4 4° du CGI

Tarifs indicatifs et non contractuels

Pour toute demande de financement DIF Elus, nous vous invitons à prendre contact avec nos services par mail à contact@ensapformation.com

Bulletin d'Inscription

Titre de la formation:

Date de la formation :/...../..... **Lieu :**

Le stagiaire :

Nom :(Mme / Mlle / M.).....

Prénom :.....

Fonction exercée :.....

Téléphone :.....

E- mail :@.....

Adresse :.....

.....

Code postal :..... Ville:

La collectivité :

Mairie de ..., Communauté de Commune de ..., Conseil Départemental de ...

.....

Adresse :.....

Code Postal : Ville :

Nom responsable formation :

Tel : Email :@.....

.....

Nombre d'habitants :

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C* par jour

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants : 300 €

De 5 000 à 20 000 habitants : 350 €

De 20 000 à 50 000 habitants : 400 €

De 50 000 à 100 000 habitants : 500€

Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers

Régionaux : 550 €

Tarif unique DIF élu 400 €

Tarif unique autre cas 450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al 4°4 du CGI

Tarifs indicatifs et non contractuels

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.